

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 21 mars 2023
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du Conseil, désignation du secrétaire de séance
2. Santé et sécurité à l'école : bilan et continuité de la situation sanitaire, entretien des locaux, communication avec les familles
3. Points mairie-école : effectifs/suppression de classe, arrêt utilisation du portail du bas, végétalisation d'une cour
4. Suivi des élèves : évaluations CP, APC, livrets scolaires LSU, liaisons CM2-sixième/GS-CP/intra-inter-cycles
5. Actions pédagogiques et éducatives
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 17h52

Le directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de : M. l'IEN HV6 qui est retenu à Poitiers.

La chronologie de l'ordre du jour est changée de façon à aborder les points concernant la municipalité en premier puisque M.le Maire ne peut être présent au-delà de 18h45.

Le directeur en profite pour remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle du restaurant scolaire pour tenir ce conseil qui est plus appropriée en cette période hivernale que le préau vitré.

1. Présentation du conseil d'école

❖ Présentation des membres du Conseil
tour de table

❖ Secrétaire de séance pour ce second conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un enseignant. Le secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école. Le Directeur remercie Mme PRADEAUD pour son aide.

2. Santé et sécurité à l'école

❖ Bilan et continuité de la situation sanitaire :

Le protocole sanitaire en lien avec la Covid est resté depuis le début de l'année scolaire au niveau « socle » =cours en présentiel+recommandations générales du Ministère de la Santé+pas de restriction au niveau des activités physiques

Il y a de moins en moins de cas de Covid déclarés à l'école, voire plus.

Une information par la DSDEN a été communiquée jeudi 23/2 : « Au regard de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, le cadre sanitaire mis en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023 est suspendu. » Ainsi

- « A compter du 31 janvier 2023, il est mis fin au téléservice « Contact Covid » de l'Assurance maladie, qui permettait l'identification et la prise en charge des personnes malades du Covid-19 et des cas contacts. Cet arrêt, implique de facto l'arrêt du dispositif de prise en charge des arrêts maladie liés au Covid-19. Il induit également la suspension des possibilités de contact tracing par l'Assurance maladie visant à rechercher les cas contacts dans l'entourage des personnes positives au Covid-19.

-A compter du 1er février 2023, conformément aux recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP), l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 et la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour de la notification du statut de contact pour les personnes contact asymptomatiques ne seront plus requis.

Ces évolutions interviennent dans un contexte épidémique favorable, marqué par une très faible circulation virale en France métropolitaine et en Outre-mer. Elles s'inscrivent par ailleurs dans la continuité de stratégies similaires constatées dans l'ensemble des pays européens. Ces évolutions visent *in fine* à mettre en place une stratégie globale de lutte contre les infections respiratoires aiguës de l'hiver (Covid-19, grippe, bronchiolite), qui sera pleinement déployée pour la prochaine saison 2023-2024. »

De même, il n'y a plus la Foire Aux Questions Covid.

❖ Entretien nettoyage des locaux :

La société Onet en charge du nettoyage des locaux certains soirs a procédé à plusieurs nouveaux changements de ses agents. Cette année aussi, cela a des répercussions sur la qualité du travail. Un lien privilégié est établi avec Mme LOPEZ Lolita, notre nouvelle interlocutrice municipale. Cette dernière est très disponible et avenante. Elle fait le lien avec la société Onet dès lors qu'un souci de nettoyage lui est communiqué. La procédure est inchangée : s'il y a oubli de nettoyage, l'enseignant fait remonter au directeur qui transmet à Mme LOPEZ. Il est à noter qu'il y a des enseignants qui sont lassés et maintenant ne font plus remonter les éventuels oublis de nettoyage de la société Onet.

Mme LOPEZ est aussi très aidante et réactive lors d'accidents en classe (par ex : vomissement d'un élève) puisqu'elle se déplace ou envoie un personnel municipal très vite. Nous l'en remercions vivement.

❖ Communication avec les familles

La communication entre les enseignants et les familles doit toujours passer par le cahier de liaison. C'est une obligation qui d'ailleurs fait partie du règlement intérieur de l'école.

En cas de souci à l'école, la première personne et l'interlocuteur privilégié c'est l'enseignant quand il s'agit du temps scolaire, ou c'est le responsable périscolaire quand il s'agit du temps garderie ou pause méridienne. Ils sont en inter relation tous les jours.

Le Blog de l'école continue de servir à publier :

- les informations générales (sur des projets/actions, les mesures sanitaires, les points covid...)
- les informations relatives à la classe de l'élève (devoirs, sorties...)

C'est en complément du cahier de liaison.

2 rappels :

-En cas d'absence d'un élève, il revient à la famille d'en avvertir dès le 1^{er} jour l'école par téléphone pour permettre un échange direct, puis et dans tous les cas de mettre un écrit motivé dans le cahier de liaison. C'est un point indispensable et obligatoire (cf règlement intérieur)

-Toute absence doit être signalée et respecter la législation ; je fais référence à la circulaire Circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014 qui débute ainsi : La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus, a droit à l'éducation, un droit qui a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.

De ce fait, le directeur rappelle que :

-Les motifs d'absence réputés légitimes sont :

- la maladie de l'enfant
- la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille
- une réunion solennelle de la famille
- un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications
- l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

-Le calendrier de l'année scolaire a été communiqué en début d'année et souligne que : **L'assiduité scolaire est une obligation (Article L. 131-2 du code de l'éducation) et elle concerne la totalité de l'année scolaire** (fin des cours, le Samedi 8 juillet 2023). De ce fait, **toute demande de non fréquentation scolaire doit être exposée par écrit et motivée afin d'être transmise à l'Inspection Académique**, dans le but de préciser la situation personnelle particulière.

Les enseignants sont dans l'obligation de faire remonter tout absentéisme (à partir de 4 demi-journées d'absences dans le mois sans motif légitime); le directeur transmet à la DSDEN 87 le dossier d'absentéisme ; l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale procède ensuite à l'instruction du dossier afin d'apprécier les motifs de l'absentéisme et d'évaluer la situation.

3. Points Mairie

❖ effectifs/suppression de classe

-en 2020/2021 : 436 élèves

-en 2021/2022 : 415

-cette année, en 2022/2023 : 404 à la rentrée des vacances d'hiver

-l'an prochain, en 2023/2024 : prévision de 389 en comptant les départs et les arrivées d'élèves

-le jeudi 2 février 2023, il y a eu tenue du CSA SD (Comité Social d'Administration Spécial Départemental), le vendredi 03/02, des représentants syndicaux ont pris contact avec l'école pour informer qu'une mesure de carte scolaire pouvait toucher l'école élémentaire

-samedi 4 février, les RPE et Mme FONTARENSKY en ont été informés ; le directeur leur a communiqué que la fermeture d'une classe devait être entérinée le lundi 20 février par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

-2 autres communications relatives à ce sujet leur ont été transmises : pendant les vacances et le jour de la rentrée ; à propos de l'action d'un collectif de parents d'élèves et de l'avancée des travaux des Comités et des Conseils tenus.

-la dernière communication du directeur date du 24 février pour leur annoncer la décision de la DSDEN87

Les RPE n'ont pas mis en place d'action, ils ont pris acte de la décision. Le calendrier avec la présence des vacances ne leur pas été profitable pour s'organiser.

❖ utilisation du portail du bas

La parole est donnée à M. le Maire.

Il explique que le portail du bas est une entrée de secours, qu'il engage sa responsabilité en tant que Maire pour qu'elle soit utilisée au quotidien et que cet usage n'est pas en conformité avec l'habilitation délivrée par la Commission d'accessibilité ; en outre, l'utilisation du portail du bas a été mise en place en raison de la COVID et du cadre sanitaire (qui n'est plus).

Il est précisé qu'il ne peut répondre aux nombreuses demandes des parents utilisant ce portail (possibilité d'arrêt des parents, sécurité dans la rue Jean Rebier, abri contre la pluie, banc pour les personnes à mobilité réduite, espace d'attente...)

Il décide donc de revenir au fonctionnement normal (entrées et sorties du public par le portail du haut qui est habilité et sécurisé) dès la période 5 de cette année.

A la demande du directeur, il est accordé un report à la rentrée scolaire prochaine (septembre 2023) afin de conserver une continuité sur l'année (à la condition qu'il n'y ait pas de réclamation de parents quant à l'équipement pour le portail du bas)

Il est mis en avant que :

1-l'utilisation d'un seul portail pour la quantité d'élèves pose question et ne facilitera pas les sorties de fin de classe

2-le décalage des horaires entre l'école élémentaire et les 2 maternelles risque ne pas être suffisant

réponses de M. le Maire :

1-voir arguments ci-dessus

2-le décalage de 10 minutes le soir entre les différentes écoles est jugé suffisant par rapport à la distance à parcourir et si les horaires de sortie en maternelle sont respectés.

❖ végétalisation d'une cour

le calendrier des actions effectuées

-lundi 30 janvier, il a été organisé une réunion en 2 temps

-sur le temps de classe, d'abord avec 1 délégué et 1 éco ambassadeur de chaque classe + des RPE + 1 enseignante et le directeur avec Mme FONTARENSKY et Mme LAPLACE pour nous présenter le projet

-puis Mme FONTARENSKY et Mme LAPLACE ont eu la gentillesse de se rendre disponibles pour échanger avec les enseignants volontaires qui représentaient l'ensemble de l'équipe éducative

Voici le calendrier qui en a été construit et les diverses actions mises en place au sein de l'école afin de prendre part activement à ce projet

Semaines du 20 au 3 mars (15 jours) : double réflexion dans les classes sur les souhaits/idées les envies d'aménagement des cours par les élèves et les enseignants ; vendredi 3 mars à 12h00 : dépôt des propositions élèves + enseignants

Semaine du 6 au 10 mars : choix des idées retenues

lundi 6 mars : assemblées exceptionnelles élèves C2 et C3 (délégués + éco-ambassadeurs) pour qu'ils choisissent les idées des élèves sous l'animation d'enseignants volontaires

jeudi 9 mars : conseil des maîtres pour une synthèse des idées/propositions des enseignants

vendredi 10 mars : communication d'une synthèse des propositions des élèves aux classes par les enseignants qui avaient animé les assemblées exceptionnelles du lundi 6 mars.

Semaine du 13 au 17 mars: relecture et retour dans les classes des idées retenues ; jeudi 16 mars :

communication par mail à Mmes Laplace et Fontarensky des propositions de l'école (élèves + enseignants)

L'idée, comme vous l'aurez noté, est qu'il y ait une prise de part active des élèves, des enseignants, et que les idées des élèves servent à la réalisation car la cour leur est destinée, doit répondre à leurs besoins, afin qu'ils se l'approprient et respectent ce nouvel environnement qui renforcera la qualité de vie à l'école.

Présentation par M.le Maire de la visite d'une école à Poitiers qui bénéficie d'une cour végétalisée (une délégation de la mairie, le directeur, pas de RPE)

Des conclusions ont été tirées : les élèves sont plus calmes, cela réduit la chaleur dans les cours et les bâtiments ; inconvénient : quelques bobos supplémentaires et des habits d'enfants plus sales du fait d'espaces végétalisés, surtout par temps de pluie. La mairie tentera d'éviter les erreurs constatées à Poitiers.

Le calendrier des travaux pour élémentaire :

1-l'ombrière avec la plantation de houblon

2-débitumisation en juillet/août 2024 (avec quelques travaux en juin et septembre + plantation des arbres à la saison requise)

Un architecte a été mandaté la semaine dernière ; une vision globale sur les 3 cours est prévue (spécification pour chacune d'entre elles : végétalisation, ludico sportive et rencontre) ; il y aura des allers-retours entre les partenaires pour ces travaux (mairie, préfecture, département, école, RPE)

4. Le suivi des élèves :

❖ Les évaluations nationales :

En janvier, les évaluations nationales « Point d'étape CP » ont été effectuées. Elles se sont déroulées du 16 janvier au 3 février. Ce sont des outils pour identifier les élèves en difficulté en français et mathématiques, et donc pour proposer une aide, des remédiations en fonction des besoins des élèves. Ces évaluations sont étudiées en conseil de maîtres et de cycle avec les enseignants de GS.

❖ Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont proposées sur le temps méridien ou en fin de journée scolaire par les enseignants. Il y a une autorisation signée des parents car ces derniers doivent communiquer leur accord et ils sont prévenus à chaque fois que leur enfant en bénéficie.

❖ Le LSU : tous les parents d'élèves ont la possibilité d'accéder au LSU (Livret Scolaire Unique) de leur enfant sur internet.

Un tutoriel et une infographie sont présents sur le blog pour expliquer la marche à suivre.

Chaque responsable légal d'élève a la possibilité de créer un compte **éducation nationale unique qui est valable tout au long de la scolarité, c'est à dire du CP au lycée.**

❖ liaisons CM2-sixième/GS-CP/intra-inter-cycles :

Les liaisons avaient été fortement impactées par la crise sanitaire l'an dernier.

Cette année, Mme FAUCHER, professeur d'allemand du collège Jean Rebier est intervenue/interviendra sur auprès de tous les élèves des classes de CM2 ; il est envisagé une liaison entre l'école et le collège au travers d'activités physiques partagées et de journées spéciales (ex : le 16 mai, randonnée pour découvrir la biodiversité isloise, lors de la semaine de la marche et du vélo ; rencontres sportives ; semaine des maths avec l'action Maths sans frontière initialement prévue le 7 mars journée de grève où les CM2 devaient aller au collège ; une journée spécifique avec le Comité Départemental Olympique et Sportif le 27 avril ; un spectacle présenté par la section CHAD du collège Renoir à destination des CM1/CM2 sur le thème de la puberté avec invitation aux résidents de la Résidence Fleurie d'Isle pour un lien intergénérationnel)

Il y a et aura les habituelles rencontres de travail GS et CP de fin d'année pour donner vie à la liaison entre les 3 écoles.

Il y a aussi, en plus des nombreux échanges quotidiens entre les enseignants, 2 conseils intra/inter cycle 2 et 3 + des temps de concertation avec le RASED afin d'examiner des situations particulières d'élèves et pouvoir y répondre au mieux.

5. Actions pédagogiques et éducatives dans le cadre du projet d'école et du projet E3D

Les actions pédagogiques en cohérence avec le projet d'école et le projet E3D sont menées.

Le travail coopératif entre les enseignants aidés par les AESH, les responsables périscolaires, Mme GUILLEMINOT se poursuit. Il est visé une culture du développement durable chez tous les élèves. Le mieux vivre ensemble est lui aussi un objectif. Tout cela sans créer une anxiété ou une pression, mais avec l'envie de rendre les élèves acteurs, qu'ils soient écoutés puisqu'ils sont représentés par leurs élus (les délégués et les éco-ambassadeurs).

Le projet E3D, c'est une composante du projet d'école qui fête ses 5 ans d'existence cette année !

1 - Le projet E3D, ce sont surtout des élèves qui travaillent ensemble et apprennent la démocratie participative grâce à la mise en place des « éco-ambassadeurs » et des assemblées écocitoyennes :

- Élections des « éco-ambassadeurs » en septembre, suivie cette année d'une formation, dispensée par Jean-Jacques RABACHE du Centre Nature La Loure dès le 4 octobre. Ils se sont déjà réunis trois fois en assemblée écocitoyenne, la prochaine réunion se tiendra le jeudi 30 mars.
- Les « éco-ambassadeurs » ont également élu leurs représentants au Comité de Pilotage le vendredi 7 octobre, deux titulaires (1G + 1F) et leurs deux suppléants qui ont participé à la 1ère réunion le 29 novembre. Le prochain Comité de pilotage est prévu le mardi 4 avril 2023. Remplacement de Mme Mercier (APE) en 2023-2024 à anticiper par l'APE...
- Nous avons aussi deux représentants des « éco-ambassadeurs » qui participent à « la commission des déplacements doux » à la mairie, hors temps scolaire.

2 - Le projet E3D, ce sont des enseignants qui travaillent ensemble :

- Les actions collectives sont initiées par les enseignants en groupe de travail et relayées par les « éco-ambassadeurs » dans leur classe : la semaine du goût du 10 au 14 octobre, la semaine de réduction des déchets (semaine « 1 jour, 1 défi ! » du 19 au 27 novembre », la semaine « Un jouet pour Noël » du 28 novembre au 9 décembre, l'écriture d'une charte des écogestes en cours...
- Les classes collaborent sur certaines actions : rédaction d'Ecolobou'Mag, action « Si j'étais Père Noël... », observation du carré de biodiversité du Vallon de La Chapelle avec M. Serment (Espaces verts), organisation de « Venons à l'école autrement ! » les 15 et 16 mai pendant la « Semaine de la marche et du vélo à l'école et au collège » (randonnées GS/CP, randonnée commune aux « éco-délégués » des 3 écoles de secteur et du collège, vélobus relancé grâce à M. Fabre de l'APE et peut-être pédibus), organisation d'une exposition sur la biodiversité le 9 juin dans les trois écoles...
- Des activités dans les classes en lien avec nos objectifs de travail qui s'inscrivent dans les programmes officiels de l'EN :

Concrètement, c'est :

- **Une partie commune** à toutes les classes : « biodiversité », « actions collectives de solidarité » et « écogestes simples » (tri, économies d'énergie).
 - **Une partie différenciée** qui tient compte du niveau de classe et pour laquelle nous faisons appel à des intervenants extérieurs (Ligue Nationale de l'Enseignement, Récréasciences, Sea Cleaners, pôle de Lanaud) :
 - CP + ULIS : Partie commune + alimentation
 - CE1 : Partie commune + Initiation au tri des déchets (dont compostage)
 - CE2 : Partie commune + Tri et réduction des déchets + alimentation
 - CM1 : Partie commune + Énergie et transition énergétique
 - CM2 : Partie commune + « Consom'action » (consommation locale/bio/équitable/circuits courts/sac à dos écologique...) + digestion
 - **S'ajoute un travail d'observation d'un « lieu-ressource » de biodiversité** pour toutes les classes : CP / Ulis/ IME sur le jardin, les CE1 sur le bois et ses abords, les CE2 sur les bords des chemins, les CM1 sur le ruisseau et les CM2 sur la mare.

3 - Le projet E3D, ce sont aussi des actions destinées aux familles comme le concours photo ouvert jusqu'au 15 mai (mot dans les cahiers, règlement sur le blog de l'école).

4 - Le projet E3D c'est surtout une collaboration étroite avec la municipalité, l'APE et le personnel communal (cantine, périscolaire) dans le but de proposer aux élèves un travail de qualité.

Donc merci à tous pour les cinq années d'existence du projet.

En complément, il y a aussi :

-en plus des collectes des cartouches d'encre usagées, des toners de photocopieurs, des piles, des feutres/stylos, l'école accueille dans ses locaux une collecte de bouchons en plastique pour le compte du Club de Handball d'Isle.

-l'accueil d'étudiants du service sanitaire qui sont intervenus dans l'école durant la semaine du 13 au 17 mars auprès des classes de cycle 2 et 3 pour traiter d'une addiction: les appareils électroniques, afin d'en faire bon usage. Toutes les classes étaient concernées.

-le jardin pédagogique et les diverses plantations à l'école :

La sensibilisation des élèves à la protection de leur environnement se poursuit cette année. 7 classes de l'élémentaire jardinent régulièrement dans le jardin du groupe scolaire (que l'on partage avec les maternelles) et également dans les bacs de la cour du haut. Actuellement, car c'est l'hiver et du fait de la prise en compte des saisons, il n'y a pas d'action forte menée au jardin.

La demande des élèves, depuis plusieurs années, que les cours soient végétalisées est toujours aussi forte.

Mme PHILOUZE, demande si les RPE/APE pourraient faire des dons de plants pour le printemps

Le projet « Haie'colier » en partenariat avec la commune et la fédération départementale des chasseurs de Haute Vienne n'a pas été reconduit cette année car l'école en a bénéficié 2 années de suite (normalement, c'est une seule année) et cette action doit pouvoir être proposée à d'autres écoles/d'autres communes.

Intervention de l'APE :

-le 7 avril, pour la journée déguisée à l'école (pour les élèves/adultes volontaires) il n'y a pas eu la possibilité de mettre en place une action musicale comme l'an dernier. Par contre, après le temps de classe, au parc des Bayles, il y aura : un goûter, des jeux libres, un atelier VéliVélo pour préparer l'action Vélobus (d'ailleurs, il manque pour l'instant des bénévoles pour encadrer cette action)

-le 5 mai, vente de plants et mise à disposition des composteurs commandés auprès de Limoges Agglo

-le 11 juin, vide grenier

-le 23 juin, fêtes des écoles (spectacle, exposition des créations de l'année réalisées dans les classes (à apporter lors des répétitions), expo des photos du Concours Photo Biodiversité)

-il y a toujours la somme de 10€ par élèves pour les classes n'en n'ayant pas encore bénéficié (date maxi : le 7 juillet ; sur transmission de facture ou devis)

-Le conseil des élèves délégués : les délégués de classe ont pu être réunis par cycle, 4 fois depuis le 21 novembre, selon le principe du fonctionnement du mode démocratique

Ils ont mis en place et voté un règlement intérieur qui définit leur rôle et le fonctionnement de leur conseil ; ils proposent des actions / des réflexions à mener en classe, ils transmettent des demandes et envisagent des solutions aux problèmes rencontrés.

Quelques exemples :

-pour répondre aux incivilités dans la cour (respect du matériel/poubelles, boîtes à livres, végétaux, de l'accès et de la propreté aux toilettes, etc.) : des élèves volontaires médiateurs

-améliorer leur cadre de vie, ils ont proposé de modifier l'occupation des cours de récréation : le conseil des maîtres y a répondu favorablement. De ce fait, elles ne sont plus réparties par niveau, elles sont libres d'accès mais réglementées (chaque cour a sa propre identification : une calme/rencontre/jeux doux, une sportive (en alternance selon les ballons mis à disposition) et jeux libres, une jeux libres avec/sans matériel.

-demande de mise à disposition de matériel de jeu lors des récréations

Avant les questions transmises aux RPF, on termine avec Le salon du Livre Jeunesse d'Isle :
Le 34ème salon a eu lieu du 16 au 19 mars.

Le thème était « sauvage ».

Toutes les classes inscrites ont reçu la visite d'auteurs ou d'illustrateurs selon un planning établi. Des classes se rendues/vont se rendre également sur le salon et sur l'après-salon.

La venue d'un écrivain ou d'un illustrateur dans une classe est souvent un élément déclencheur enrichissant pour les élèves et les enseignants car des aspects non perçus par le lecteur peuvent y être dévoilés de part la présence de l'auteur qui échange sur son travail, et se livre, « ouvre » sa propre personne.

Sur le principe de l'an dernier, ce salon sera prolongé par l'opération « le salon joue les prolongations ». Les classes qui auront pu bénéficier de créations avec les auteurs et illustrateurs ont la possibilité de les communiquer pour qu'elles soient exposées librement du 3 avril au 6 mai à la médiathèque.

Les auteurs/illustrateurs ont été impressionnés par le travail réalisé en amont dans toutes les classes, par les élèves et les enseignants ; ils ont souligné le cadre agréable de leurs interventions et de l'accueil.

Questions diverses

-le « décloisonnement » des 3 cours à partir du 6 mars : les parents ont eu des premiers éléments d'information par leurs enfants ; ce conseil d'école, et c'est sa fonction, y a répondu (voir ci avant) ; c'est un projet qui est en cours (construction et évolution)

-surveillance des 3 cours suite à ce « décloisonnement » : la surveillance est une obligation de service pour les enseignants ; cela est toujours effectif et s'effectue par le biais d'un planning de présence

-présence d'un adulte au portail du haut comme au portail du bas au moment des entrées des élèves au retour de la pause méridienne : cela a toujours été le cas puisque c'est un adulte de l'école (enseignant, directeur, service civique) qui ouvre le portail qui est fermé à clé! Le directeur fait part de son étonnement quant à cette question.

-fermeture de classe, quel niveau sera touché ? : il s'agit d'une fermeture d'une classe, pas d'une classe d'un niveau défini ; les effectifs d'élèves seront donc non plus répartis sur 17 classes mais sur 16 ce qui mathématiquement augmentera leur nombre par classe. C'est donc une nouvelle répartition pédagogique qui sera examinée en conseil des maîtres ; ce dernier transmettra un avis puis le directeur validera une nouvelle répartition comme chaque année. Cette répartition sera re-examinée à la rentrée de septembre de façon à prendre à compte les nouveaux départs et arrivées d'élèves.

-poste de « Maria », comment a-t-elle été remplacée : « Maria » a fait valoir ses droits de départ à la retraite. Elle occupait une fonction administrative au sein de l'école de part un poste adapté mis à disposition par la DSDEN 87. Une demande de reconduction de cette mise à disposition a été transmise l'an dernier en anticipation et a été reformulée cette année. Il y a eu présence ponctuellement de Christel de part un mi temps thérapeutique. Elle ne peut actuellement, pour des raisons familiales assurer son service. La présence de ce moyen supplémentaire est incontournable dans les écoles, c'est même indispensable pour celles qui ont de gros effectifs (équivalent à certains collèges qui eux ont un secrétariat+vie scolaire+infirmière+CPE) et des dispositifs particuliers (Ulis, classe externalisée IME EMESD)

-les 2 petits portails du bas, avant le grand portail du bas, sont fermés : une organisation est définie depuis le début d'année avec la Directrice EMPU St Exupéry : elle n'a pas évolué et perdure, à savoir : l'ouverture permanente de ces petits portails de façon à permettre aux parents de bénéficier d'un « sas » d'attente. Cela sera vérifié.

Ce point est à mettre en relation avec l'arrêt de l'utilisation du grand portail du bas annoncée par M.le Maire. Le grand portail du bas est tout le temps fermé à clé sauf au moment des entrées et des sorties des élèves.

-Quel fonctionnement lors de rencontres sportives organisée par l'USEP pour les élèves qui ont 1 an de plus ou 1 an de moins ? Une réponse a été apportée par les enseignants concernés qui ont vu directement avec l'USEP et ce avant la rencontre. Le principe est déjà mis en place en sport scolaire et dans les différentes fédérations sportives (judo, athlé, badminton, volley...). Les élèves participent aux rencontres sportives dans leur tranche d'âge. C'est la réglementation. Toutefois, pour les élèves ayant un an de moins, un surclassement est possible. Le bon esprit sportif et le bien être de l'élève sont toujours pris en considération et la meilleure réponse est toujours apportée par les collègues de l'USEP selon la situation rencontrée. Le personnel USEP : ce sont des enseignants et des animateurs sportifs diplômés et aguerris qui travaillent en collaboration étroite avec les enseignants des classes.

Plusieurs questions ne relevant par du conseil d'école ont été abordées ; des éléments de réponse ont été donnés. Les questions doivent être posées lors des réunions concernées et doivent être suffisamment représentatives (par exemple, ne pas concerner une seule famille). De plus, des points déjà solutionnés auparavant n'ont pas à être repris car il n'y a pas eu d'élément nouveau (ex : les toilettes soit disant sales)

Il est décidé par les membres de ce conseil, que les prochains Conseils d'école se termineront par un petit moment convivial. Cela sera effectif le jeudi 22 juin et pris en charge par l'équipe enseignante pour cette date.

La séance est levée à 20h04

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 25/03/2023

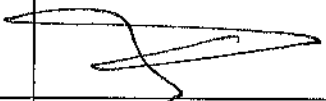

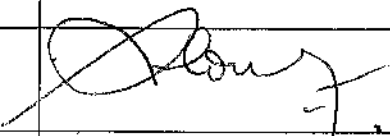

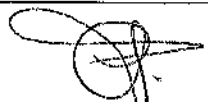




*Le secrétaire de séance : Mme PRADEAUD.
signature*

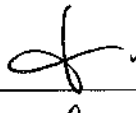




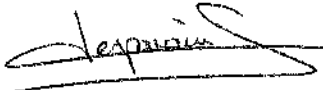
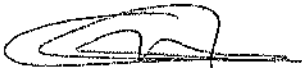
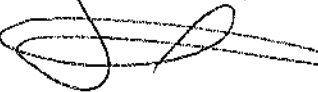


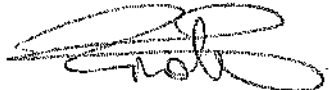



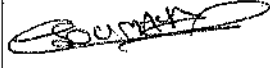

*Le directeur : M. CASAGRANDE
signature*



Conseil d'École du Mardi 21 mars 2023

M./Mme	Nom	Qualité	Émargement
M.	BLANCHER	IEN	<i>Excusé</i>
		MAIRE ou son représentant	
M.	FONTARENSKY	CONSEILLER MUNICIPAL ADJOINTE AU MAIRE	
Mme	ROCHE	DDEN	
M.	COUTY	DDEN	
Mme	PHILOUZE/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	
Mme	PRADEAUD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BALLOT/NICOLINI	ENSEIGNANT de classe	
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BROUSSE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	GUILMAN/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	

Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
M	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
M	BETHOULE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BRIZARD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LECHAT-LAFAYE/ AUDEBRAND	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LAPIERRE	ENSEIGNANT de classe	
M	CASAGRANDE	DIRECTEUR	
		RASED (G ou PSY)	<i>Excusé</i>

Mme	MONDOLLOT	ENSEIGNANT IME ESMED	
Mme	DOUTRE Nathalie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	DESPARAINS Lise	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	RAULO Nélanie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	BRICARD Nozeli	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	LEYSSENE AL	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	CLEMENT-BROWN, LOUISE	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	EL BALKHI Kinou	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	BOUKHARI Ghislaine	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	Marechal Jeannie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	MESCAM Lauriane	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	FAYE Soumaya	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	PATON Laurizone	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme		REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	

